

Inscription JUDO CLUB PIBRAC MONDONVILLE Saison 2024/2025

JCPM

63 allée de Fourcaudis
31770 COLOMIERS

Pour tout renseignements

@ : contact.jcpm@gmail.com

Gregory CAUSERO 06 25 35 91 25 / Florence MICHET MERVILLE 06 66 32 34 20

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR pour toute inscription

Tout pratiquant pourra accéder au tatami avec un dossier d'inscription complet, à savoir :

- Bulletin d'inscription + autorisation pour mineur + Règlement Intérieur (**Recto / Verso**)
- Certificat médical obligatoire** si 1^{er} inscription ou problème de santé connu (**valable 3 ans**)
Sinon **questionnaire de Santé**
- Règlement cotisation et licence

MERCI de REMPLIR en MAJUSCULE le FORMULAIRE

NOM (Adhérent)		
PRENOM		F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
DATE NAISSANCE		
ADRESSE		
MAIL PARENT 1		
TEL PARENT 1		
MAIL PARENT 2		
TEL PARENT 2		

EVEILS/BABYS/PETITS : 1 cours par semaine, au choix / **AUTRES CATEGORIES** : 1 ou 2 cours par semaine

PIBRAC

- Babys** : Mercredi 14h/15h ou **Babys** : Vendredi 17h/18h
- Eveils** : Mercredi 15h/16h
- Petits** : Mardi 17h10/18h10 ou **Petits** : Vendredi 18h/19h
- Ados** : Mardi 18h10/19h10 et Jeudi 18h/19h
- Adultes** : Mardi 19h10/20h45 et Vendredi 19h/21h
- Taïso** : Jeudi 19h/20h30

MONDONVILLE

- Babys** : Mercredi 18h/19h
- Eveils** : Mercredi 17h/18h
- Petits** : Vendredi 17h/18h
- Ados** : Vendredi 18h/19h
- Self Défense** : Mercredi 19h/20h30

Accord demande licence par le club du JCPM

Cochez si Passeport Sportif à faire : **obligatoire** à partir de **6 ans**. (8 euros et valable 8 ans)

Cochez si Première Inscription

Cochez si Réinscription en Juin (10€ de réduction)

Cochez si besoin d'attestation de paiement

Cochez si 2^{ème} inscription d'un même foyer (20€ de réduction)

Cochez si 3^{ème} inscription d'un même foyer (20€ de réduction)

Cochez si 4^{ème} inscription d'un même foyer (20€ de réduction)

Nom Adhèrent du même foyer :

REGLEMENT

Cochez si règlement par virement bancaire : en 1 seule fois (Octobre)

RIB JCPM: IBAN FR76 1310 6005 0030 0054 6065 093 BIC AGRIFRPP831

Cochez si règlement par chèques : règlement en 1 seule fois (Octobre) jusqu'à 3 fois (Octobre, Janvier, Avril) au choix à l'ordre du JCPM. **Merci de noter le nom de l'enfant au dos du chèque.**

!/! Aucun remboursement ne sera fait après inscription définitive après 2 cours d'essais.

AUTORISATIONS pour les MINEURS Saison 2024/2025 à SIGNER

Autorisation prise en charge d'enfant mineur :

Je soussigné (représentant légal) autorise/ n'autorise pas le JCPM (enseignants /représentants) à prendre toute les dispositions qui s'imposeraient en cas d'accident ou d'urgence pour la sécurité de mon enfant.

Autorisation de sortie du dojo d'un enfant mineur :

Je soussigné (représentant légal) autorise / n'autorise pas mon enfant
A quitter le dojo seul après les cours de judo.

Autorisation de sortie avec d'autres personnes :

Je soussigné (représentant légal) autorise / n'autorise pas mon enfant à quitter le dojo accompagné des personnes suivantes :

Droit à l'image :

Je soussigné (représentant légal) autorise / n'autorise pas le JCPM à prendre des photos /vidéos de mon enfant lors d'entraînements ou de compétitions afin de les diffuser sur les médias utilisés par le club ; site internet, page Facebook, Newsletter, journaux locaux.

Signature obligatoire :

REGLEMENT INTERIEUR du JCPM Saison 2024/2025 à DATER et SIGNER

Tout pratiquant pourra accéder au tatami avec un dossier d'inscription complet à savoir :

- Bulletin d'inscription + Autorisation
- Questionnaire de santé ou certificat médical
- Règlement de la cotisation
- Règlement intérieur daté et signé

Toute personne se trouvant sur les tatamis est responsable des dégâts qu'elle pourrait occasionner.

Les cours de **TAISO et SELF DEFENSE** sont accessibles à tous **à partir de 14 ans**.

TRES IMPORTANT :

Pour monter sur le tatami le judoka devra avoir un questionnaire de santé ou certificat médical. Une tolérance de **3 semaines maximum à dater de l'inscription sera accordée**. Si toutefois, entre l'inscription et la délivrance du certificat médical, un incident survenait durant les cours, le JCPM décline toute responsabilité.

Pour pratiquer, il faut :

- Le kimono doit être propre, en bon état.
- Les claquettes ou tongs sont obligatoires pour entrer et sortir du tatami notamment pour se rendre aux toilettes.
- Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés.
- Boucles d'oreilles, montres et autres bijoux sont interdits sur le tatami. Il est recommandé de ne pas venir avec au dojo. Le JCPM ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de vol.
- Une bouteille d'eau ou une gourde est recommandée.
- Les horaires de cours doivent être respectés et toute absence prolongée doit être signalée au JCPM.
- Les pratiquants doivent être en tenue 5 mn avant le début des cours.

Le club s'engage :

- Le club tiendra une assemblée générale annuelle de ses membres adhérents (au mois de Juin).
- Le club a l'obligation de s'affilier à la Fédération Française de Judo et des Disciplines Associées (FFJDA).
- Le prix de la cotisation annuelle est fixé par le bureau.
- La cotisation est due prorata temporis en cas d'inscription en milieu d'année.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours d'année, sauf présentation certificat médical mentionnant l'inaptitude à poursuivre l'activité.
- 2 cours d'essais possibles avant toute inscription définitive.

Date :

Signature Obligatoire :

Cadre réservé au CLUB :

Certificat médical fichier Excel Club

Paiement plusieurs fois

Cotisation : 189€ + 41€ + 8€ 209€ + 41€ + 8€

189€ + 41€ 209€ + 41€

164€ + 41€

Réductions : 10€ 20€